



CANADIAN PUBLIC ACCOUNTABILITY BOARD  
CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

150 York Street, Suite 900, Toronto, Ontario M5H 3S5  
Tel 416.913.8260 Fax 416.850.9235 www.cpab-ccrc.ca

Le 4 juin 2019

Monsieur Arnold Schilder  
Président, Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

**Objet : Proposition de stratégie pour 2020-2023 et de plan de travail pour 2020-2021**

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est ravi de répondre à la proposition de stratégie pour 2020-2023 et de plan de travail pour 2020-2021 du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance.

Le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière des émetteurs assujettis au Canada par une réglementation efficace et par la promotion d'audits indépendants de qualité. Le CCRC s'acquitte de son mandat par l'inspection, directe ou en collaboration avec d'autres organismes de réglementation canadiens ou étrangers, des cabinets dont il assure la surveillance. Il mène aussi d'autres activités à l'appui de son mandat, comme la présentation de commentaires sur les normes comptables et les normes d'audit touchant de près la qualité de l'audit, la participation à des activités internationales sur l'amélioration de la qualité de l'audit, la publication d'idées novatrices pour le secteur de l'audit et la collaboration avec diverses parties prenantes, notamment les comités d'audit, la direction financière des sociétés ouvertes, d'autres organismes de réglementation et les investisseurs institutionnels.

Nous appuyons la mise au point de normes internationales de grande qualité sur lesquelles repose la qualité de l'audit partout dans le monde.

En ce qui concerne la stratégie et le plan de travail de l'IAASB pour les prochaines années, nous formulons les observations suivantes.

**Définition des priorités – accent sur l'audit et la compréhension des perspectives des investisseurs**

Nous croyons qu'il est important que le conseil, au moment de définir ses priorités, mette l'accent sur les projets qui améliorent la qualité et l'uniformité des audits. Il est également important que le conseil obtienne les perspectives des investisseurs et des autres utilisateurs des états financiers afin de comprendre leurs attentes en ce qui a trait à l'audit et à leurs principales priorités.

**Mener les projets en cours à terme**

En ce qui a trait aux projets sur lesquels le conseil devrait concentrer ses efforts, nous appuyons les plans du conseil de prioriser ses projets en cours, particulièrement la publication des versions définitives des normes ISA 315, ISQM 1 et 2, et ISA 220.

### **ISA 600 – Audits de groupe**

Nous croyons que le conseil devrait accorder une grande priorité à la réalisation du projet visant à mettre à jour la norme ISA 600 à l'égard des audits d'états financiers de groupe. Les modifications apportées à cette norme ont été considérablement retardées. En effet, d'importantes améliorations sont toujours requises pour améliorer la qualité de l'audit de façon générale.

### **Se pencher sur l'hypothèse de continuité d'exploitation et la fraude**

En ce qui a trait aux points importants pour les investisseurs et les autres utilisateurs des états financiers, nous sommes d'avis que le conseil devrait prioriser des projets portant sur la responsabilité des auditeurs quant à la détection de la fraude ainsi que sur l'effort et la responsabilité des auditeurs à l'égard de l'hypothèse de continuité d'exploitation. Nous croyons que chacun de ces points a le potentiel d'avoir un impact significatif sur la réputation et la crédibilité des auditeurs, et il est important de les reconsidérer à la lumière des événements à l'échelle mondiale.

### **Autres points à surveiller**

Nous sommes d'avis que le conseil devrait aussi tenir compte des points suivants :

- Innovation – Nous encourageons le conseil à redoubler d'efforts afin de comprendre les innovations de l'audit et l'impact qu'elles auront sur les normes d'audit actuelles et futures.
- Éléments probants – Nous appuyons le projet du conseil de tenir compte des développements actuels de l'audit, notamment l'augmentation de l'utilisation des technologies telles que l'analyse de données et leur impact sur les éléments probants. Selon nous, ce projet pourrait influencer un bon nombre de normes d'audit.

### **Réduction de l'accent sur des entités moins complexes et sur l'adaptabilité**

Au cours des dernières années, nous avons remarqué un certain nombre de projets d'établissement de normes qui mettaient davantage l'accent sur des approches alternatives afin de soutenir l'adaptabilité des normes. Nous avons également remarqué l'importance que le conseil accorde à son projet sur les entités moins complexes.

Nous craignons qu'un effort accru visant à incorporer des solutions de rechange et des options dans les normes d'audit afin de soutenir les audits de très petites entités payant des honoraires d'audit négligeables (par exemple, de moins de 5 000 \$) et le fait de mettre l'accent sur l'établissement de normes d'audit pour des entités moins complexes puissent avoir comme effet

de réduire la protection actuelle que les investisseurs et aux autres parties prenantes reçoivent dans le cadre d'un audit. Nous craignons qu'en insistant indûment sur cet aspect, on mine la crédibilité de l'audit à long terme. Par conséquent, nous recommandons que le conseil reconsidère ses efforts à ces égards et qu'il concentre plutôt ses efforts sur les projets mentionnés ci-dessus.

Nous serions ravis de discuter des commentaires ci-dessus avec vous.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.



Carol Paradine, CPA, CA  
Chef de la direction